COMMISSION DES COUPES ET CHAMPIONNATS JEUNES
PV N° 19 du 12 FÉVRIER 2024

Présidence : Christophe BELLARD
Présent : Jean Claude BARONIAN
Excusés : Jean Claude HERNANDEZ

Absents non excusés :

MODALITES DE RECOURS
Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet.
Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.

RÉFÉRENTS DE LA COMMISSION

N'hésitez pas à nous contacter pour toutes questions ou demandes concernant votre catégorie.

- ***CATÉGORIE U18 : Christophe BELLARD– 06 58 67 04 23***
- ***CATÉGORIE U16 : Jean-Claude BARONIAN – 06 87 46 68 96***
- ***CATÉGORIE U14 : Jean-Claude HERNANDEZ – 06 37 83 18 12***

COMPÉTITIONS DES JEUNES

- Examen des résultats des journées de Coupe des Alpes et de championnat en U18, U16 et U14.
- Programmation des matchs du week-end end à venir.
- **RAPPEL / CRITÉRIUM U15 À 8 - FUTSAL**

La journée du Samedi 17 février, se déroulera au gymnase du CFA de Digne les Bains.

13H30/15H30 : ST ANDRE, BARCELONNETTE, L'AVANCE, TALLARD
15H30/17H30 : CA DIGNE, MVR Futsal, SEYNE LES ALPES

DISTRICT DES ALPES DE FOOTBALL
catégorie : CRITÉRIUM U15 À 8 - FUTSAL

Lieu : DIGNE – GYMNASE CFA **Date : 17 FEVRIER**

NOMS DES EQUIPES (5eq) 12min / match - 4 matchs par eq			
A	TALLARD	F	CA DIGNE
B	ST ANDRÉ	G	MVR FUTSAL
C	BARCELONNETTE	H	SEYNE LES ALPES
D	L'AVANCE		

HORAIRES	1ER CRENEAU	2EME CRENEAU
13H30	TALLARD – ST ANDRÉ	
13H52	BARCELO – L'AVANCE	
14H14	L'AVANCE – TALLARD	
14H36	ST ANDRÉ – BARCELO	
14H58	BARCELO – TALLARD	
15H20	L'AVANCE – ST ANDRÉ	
15H30	FIN DU PLATEAU	
15H45		CAD – MVR
16H07		SEYNE – MVR
16H29		CAD – SEYNE
16H51		MVR – CAD
17H13		MVR – SEYNE
17H35		SEYNE – CAD
17H55	FIN DU PLATEAU	

➲ **COUPE DES ALPES JEUNES** – ***TIRAGES FILMÉS EFFECTUÉS PAR LAURENT ABRACHY (Vidéos disponibles sur demande)***

U15 À 8 – JL ESCALLIER

1/2 FINALE LE SAMEDI 23 MARS À 14H30

4 ÉQUIPES JOUENT - 2 QUALIFIÉES

RÉSULTAT DU TIRAGE

	RENCONTRES		SCORE	
M1	ST ANDRE	ENT DAB 3		
M2	BARCELONNETTE	L'AVANCE		

U14 – A.GILLY

1/2 FINALE LE SAMEDI 23 MARS À 14H30

4 ÉQUIPES JOUENT - 2 QUALIFIÉES

RÉSULTAT DU TIRAGE

	RENCONTRES		SCORE	
M1	GJDV 1	GAP FOOT 05		
M2	ENT FORCALQUIER DAUPHIN	EP MANOSQUE		

U16 – A.MEYER (PAS DE TIRAGE AU SORT CAR DEUX ÉQUIPES DU MÊME CLUB QUALIFIÉES)

1/2 FINALE LE DIMANCHE 24 MARS À 11H

4 ÉQUIPES JOUENT - 2 QUALIFIÉES

RÉSULTAT DU TIRAGE

	RENCONTRES		SCORE	
M1	GAP FOOT 05 2	GAP FOOT 05 1		
M2	GJMD 1	LARAGNE		

U18 – P.LANZA

1/4 DE FINALE LE SAMEDI 23 MARS À 15H00

8 ÉQUIPES JOUENT - 4 QUALIFIÉES

RÉSULTAT DU TIRAGE

	RENCONTRES		SCORE	
M1	ENT VIVO ORAISON	AFCV		
M2	SC VINON	VEYNES SERRES		
M3	GJMD 1	GAP FOOT 05		
M4	SISTERON	FORCALQUIER		

RAPPEL

- **Si une rencontre se joue à un autre moment que celui programmé par le District sans notre accord, tout incident ou accident survenu lors de la rencontre ne pourra prétendre au recours auprès des assurances liées à la licence des joueurs ou dirigeants impliqués.**

RAPPEL DE LA PROCÉDURE

Toutes les demandes de changements pour les catégories jeunes (U14 à U18) doivent être faites exclusivement par **Footclubs 10 jours avant la rencontre**.

Passé ce délai aucune demande ne sera prise en considération.

Pensez à vérifier régulièrement où en sont vos demandes de modification dans Footclubs.

1 – Durant toute la saison les rencontres des matchs ALLER seront inversées dans le cas de terrain impraticable ou indisponible.

2 – Toutes les dates disponibles y compris les vacances scolaires sont considérées comme journée de rattrapage.

COURRIER DES CLUBS ET ORGANISMES

➲ Néant

RETOUR DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE

➲ Les dossiers suivants dont les textes sont consultables sur les PV de la CD ont été homologués par la Commission réunie ce jour.

- DOSSIER N°105 : U18 D1 / ENT VIVO ORAISON - AFCV (PV N°16)
- DOSSIER N°106 : U18 D1 / AFCV - VINON (PV N°18)
- DOSSIER N°107 : U18 D1 / SISTERON - ENT VIVO ORAISON (PV N°18)
- DOSSIER N°110 : U18 D1 / VEYNES SERRES - ENT DAB (PV N°18)

RETOUR DE LA CSR

- Les dossiers suivants dont les textes sont consultables sur les PV de la CD ont été homologués par la Commission réunie ce jour.

- DOSSIER N°50 : U18 D1 / GJMD 1 - VEYNES SERRES (PV N°12)
- DOSSIER N°69 : U18 D1 / TALLARD - ENT VIVO ORAISON (PV N°16)
- DOSSIER N°75 : U18 D1 / GJMD 2 - TALLARD (PV N°19)
- DOSSIER N°76 : U18 D1 / TALLARD - AFCV (PV N°19)

INFORMATIONS TRANSMISES À LA CSR

- Néant

INFORMATIONS TRANSMISES À LA CDA

DISTRICT DES ALPES DE FOOTBALL
SAISON 2023/2024

TABLEAU DES MODFICATIONS DES CHAMPIONNATS DE JEUNES

CATÉGORIE	POULE	N° MATCH	JOURNÉE	MATCH	PROGRAMMATION INITIALE	MODIFICATION	MOTIF
U15 À 8	U	27843682	1	TALLARD / BARCELONNETTE	10-févr	MATCH LE 24/02 À 14H30	REPROGRAMMATION
U15 À 8	U	27843684	1	ST ANDRE / L'AVANCE	10-févr	MATCH LE 24/02 À 14H30	REPROGRAMMATION
U15 À 8	U	27843692	4	ST ANDRE / BARCELONNETTE	13-avr	MATCH INVERSÉ	EQUITÉ DÉPLACEMENT PREMIÈRE PHASE
U14	D2	27687945	1	ENT DAB / FC CERESTE REILLANNE	10-févr	MATCH LE 24/02 À 14H30	REPROGRAMMATION
U16	D1	27747563	3	LARAGNE / L'ARGENTIÈRE	11-févr	MATCH LE 25/02 À 11H00	REPROGRAMMATION
U16	D1	27747564	3	GJMD / GAP FOOT 05	11-févr	MATCH LE 10/03 À 11H00	REPROGRAMMATION
U16	D1	27747566	3	ENT DAB / ENT VIVO ORAISON	11-févr	MATCH LE 10/03 À 11H00	REPROGRAMMATION
U16	D2		4	TOUS	11-févr	MATCHS LE 10/03 À 11H	REPROGRAMMATION
U18	D1	26499330	13	ENT DAB / FC SISTERON	20-janv	MATCH LE 24/02 À 14H30	REPROGRAMMATION
U18	D1	26499333	13	ENT VIVO ORAISON / GAP FOOT 05	20-janv	MATCH LE 24/02 À 14H30	REPROGRAMMATION
U18	D1		15	TOUS	10-févr	MATCHS LE 09/03 À 14H30	
U18	D1	26499350	16	SISTERON / AFCV	17-févr	MATCH À 16H00	DOUBLON MATCHS U13

INFORMATIONS TRANSMISES À LA COMMISSION FOOT ÉDUCATIF

- Néant

LE PRÉSIDENT

C.BELLARD

DISTRICT DES ALPES DE FOOTBALL
75 AVENUE DE LA DURANCE – 04200 SISTERON
Tél : 04.92.33.24.24 / secretariat@alpes.fff.fr